

# Fiche technique du produit

Spécifications



## Fupact - Isfl250-630 1 transfo 250 / 5-cl 1-2,5va

LV480885

Statut commercial: Commercialisé

## Principales

Gamme de produit	ISFL1250 ISFL250...630
Gamme	FuPacT
Type de produit ou équipement	Transformateur de courant
Application	Alimentation puissance
Compatibilité de gamme	FuPacT FuPacT ISFL ISFL250 sectionneur inter-fusible FuPacT FuPacT ISFL ISFL400 FuPacT FuPacT ISFL ISFL630 FuPacT FuPacT ISFL ISFL1250
Rapport de transformation de courant	150/5 A
Puissance consommée en VA	2,5 VA

## Complémentaires

Catégorie d'accessoire / de pièce détachée	Accessoire pour mesure
Type de transformateur de courant	Classe de mesure 1
Facteur de sûreté maximal	5
[Ue] tension assignée d'emploi	800 V CA 50/60 Hz
Degré de protection IP	IP20
Normes	VDE 0414 CEI 60044-1 BS 7626
Température de l'air ambiant en fonctionnement	-25...70 °C
Température de l'air ambiant de stockage	-40...80 °C
Hauteur	78 mm
largeur	60 mm
Profondeur	30 mm

## Emballage

Type d'emballage 1	PCE
Nombre d'unité par paquet	1
Hauteur de l'emballage 1	4,6 cm
Largeur de l'emballage 1	6,5 cm
Longueur de l'emballage 1	8,0 cm
Poids de l'emballage (Kg)	156,0 g

Type d'emballage 2	S02
Nb produits dans l'emballage 2	40
Hauteur de l'emballage 2	15,0 cm
Largeur de l'emballage 2	30,0 cm
Longueur de l'emballage 2	40,0 cm
Poids de l'emballage 2	6,695 kg

## Garantie contractuelle

Garantie	18 mois
----------	---------



Schneider Electric vise à atteindre le statut de Net Zero d'ici 2050 grâce à des partenariats avec la chaîne logistique, des matériaux à faible impact et une circularité via notre campagne en cours "Use Better, Use Longer, Use Again" pour prolonger la durée de vie des produits et leur recyclabilité.

[Environmental Data expliquées >](#)

### Use Better

 <b>Matières et Substances</b>	
Emballage avec carton recyclé	Oui
Emballage sans plastique	Non
<a href="#">Directive RoHS UE</a>	Conforme

### Use Again

 <b>Réemballer et réusiner</b>	
Reprise	Non
WEEE Label	 Sur le marché de l'Union Européenne, le produit doit être mis au rebut selon un protocole spécifique de collecte des déchets et ne jamais être jeté dans une poubelle d'ordures ménagères.